

Le 10 mars 2020

Province de Québec  
La Municipalité d'Armagh  
Comté de Bellechasse

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le dixième jour de mars deux mille vingt à dix-neuf heures trente à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été transmis à chaque conseiller dans les délais prescrits par la *Loi* et à laquelle séance sont présents les conseillers : Maxime Bradette, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, Alain Gaudreau, formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Séance convoquée par M. Sarto Roy, maire pour y prendre en considération le sujet suivant :

1. Demande de la municipalité d'Armagh auprès du ministère des Transports – Amélioration de la courbe située sur la route 281 à l'intersection du 8<sup>e</sup> rang.

Absence motivée : Marie Madeleine Sirois

Rés.2020-03-12

**DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ D'ARMAGH AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'AMÉLIORATION DE LA COURBE SITUÉE SUR LA ROUTE 281 À L'INTERSECTION DU 8<sup>e</sup> RANG**

**ATTENDU QU'**en juillet 2003 deux résolutions avaient été adoptées par le Conseil municipal d'Armagh afin de demander au ministère des Transports qu'une étude soit faite, dans le but de modifier la courbe et d'apporter une signalisation appropriée sur la route 281 à l'intersection du 8<sup>e</sup> rang;

**ATTENDU QUE** le service des Inventaires et Plan de la Direction Chaudière-Appalaches du ministère des Transports a transmis une correspondance en septembre 2003 indiquant que les conditions géométriques de ce carrefour faisait partie de l'expression des besoins en amélioration du réseau de la Direction Chaudière-Appalaches;

**ATTENDU QU'**il y a de nombreux véhicules qui circulent tous les jours et souvent à haute vitesse sur la route 281 à la jonction du 8<sup>e</sup> rang, et que cette courbe est sans visibilité compte tenu de son niveau d'inclinaison ainsi que de son emplacement géographique;

**ATTENDU QU'**à ce jour, aucune amélioration n'a été apportée au niveau de la configuration de la route à cet endroit et déplorons plusieurs accidents survenus au cours des dernières années, dont certains accidents furent mortels;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Alain Gaudreau,

1<sup>o</sup> Que la municipalité d'Armagh demande une rencontre urgente avec la Direction du ministère des Transports, afin de discuter des modifications à être réalisées, dans les plus brefs délais, pour rendre cette courbe de la route 281 à l'intersection du 8<sup>e</sup> rang plus sécuritaire.

2<sup>o</sup> Que cette demande soit transmise à Mme Odile Béland, directrice générale à la Direction générale de Chaudière-Appalaches du ministère des Transports, M. Dale Robinson, ingénieur, Direction de la coordination et des relations avec le milieu, M. Patrick Houle, directeur de l'exploitation ainsi qu'à Mme Stéphanie Lachance, Députée de Bellechasse.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-03-13

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Qu'à 19 : 32 heures, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sarto Roy, maire

---

Sylvie Vachon, sec.-très /Dir.gén.